

SORTIE QUAD SSV et MOTO LES 29 et 30 octobre 2016

A MONTFLOURS AU PROFIT DU TELETHON

Règlement :

Art 1 : Les participants déclarent que les renseignements demandés ci-dessous sont exacts et de ce fait n'engagent en rien la responsabilité de l'organisateur en cas de fausse déclaration. Les véhicules seront contrôlés afin de vérifier qu'ils sont bien homologués et immatriculés.

Art 2 : Le week-end quad n'est pas une compétition. Il n'y a ni classement, ni vitesse imposée, ni contrôle de passage.

Art 3 : Le nombre de places est limité à 100 machines par jour, la date limite des inscriptions est **le 16 octobre impératif** et aucune inscription ne sera prise en compte après cette date.

Art 4 : Le respect de l'environnement, des riverains et des autres usagers est la première règle de ce week-end. L'organisateur se réserve le droit d'exclure tout participant dont le comportement nuirait à l'organisation ou à l'environnement.

Art 5 : Bien que le parcours ne présente pas de danger particulier, chacun s'engage, à rouler en fonction de ses capacités physiques, à assurer ses propres conditions de sécurité, de bien respecter les distances de sécurité, de bien signaler au véhicule précédant que vous allez le dépasser et à rester maître de son véhicule en toute circonstance conformément au code de la route même sur un terrain privé.

Art 6 : Le participant renonce pour lui-même, ses ayants droits, ses héritiers, ses proches parents, conjoints, enfants et assureurs à tout recours contre : 1- l'organisateur de la randonnée, leurs ayants droits, parents, enfants, conjoint. 2- les autres utilisateurs des lieux et terrains utilisés. 3- le propriétaire du terrain et itinéraire. 4- les assureurs des personnes visées dans les points précédents, et ce pour tout dommage matériel ou corporel (même grave), que le participant subirait au cours de l'utilisation du parcours, des terrains prévus au cours de ce week-end.

Art 7 : L'équipement adapté à la pratique du quad ssv et moto est obligatoire (casque, bottes, gants...).

Art 8 : Tout engagement sera définitif à partir du 16 octobre 2016. Aucun remboursement ne pourra avoir lieu après cette date.

Art 9 : L'engagement et la participation à cette manifestation impliquent l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Date : lu et approuvé : signature :

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

VILLE : TEL portable :/...../...../...../.....

MAIL LISIBLE :

Cocher la case correspondante : quad ou ssv ou moto : modèle :

Nom de l'association dont vous faites partie :

SAMEDI 29 OCTOBRE



le matin 8h à 12h 23€

l'après-midi 13h30 à 17h30 23€

le matin + repas 30€

l'après-midi + repas du midi 30€

la journée + repas du midi 40€ (repas : apéro, entrée, plat chaud, fromage, dessert et café)

Repas supplémentaires midi :x 13€ par adulte etx 7€ par enfant de moins de 10 ans

Repas samedi soirx 11€ par adulte etx 7€ par enfant de moins de 10 ans

DIMANCHE 30 OCTOBRE

le matin 8h à 12h 23€

l'après-midi 13h30 à 17h30 23€

le matin + repas 30€

l'après-midi + repas du midi 30€

la journée + repas du midi 40€ (repas : apéro, entrée, plat chaud, fromage, dessert et café)

Repas supplémentaires midi :x 13€ € par adulte etx 7€ par enfant de moins de 10 ans

WEEK END AVEC LES 2 REPAS DU MIDI du samedi matin 8h au dimanche soir 17h30 60€

Repas samedi soirx 11€ par adulte etx 7€ par enfant de moins de 10 ans

Repas supplémentaires midi :x 13€ par adulte etx 7€ par enfant de moins de 10 ans

TOTAL :€

Joindre une photocopie de votre permis de conduire et de la carte verte d'assurance. (Attention, les plaques d'immatriculation des véhicules seront contrôlées afin de vérifier que c'est bien ce véhicule qui est assuré.)

Paiement par chèque à l'ordre de : **les quadeurs du téléthon 53**

Le tout à envoyer à : Mickaël PINCON 4 bis rue de Touraine 53410 ST OUEN DES TOITS

